



Conditions générales « Supérieur »

Article 1

Les présentes conditions générales sont applicables à tout étudiant ainsi qu'au(x) parent(s) qui les signent également pour accord. Ils les acceptent du fait de l'inscription à Cogito. D'éventuelles conditions particulières seront prises en compte moyennant un accord préalable et écrit entre l'étudiant et Cogito. Tous nos tarifs s'entendent TTC.

Article 2

Un(e) étudiant(e) qui s'inscrit chez Cogito choisit les cours particuliers, le Séminaire de Méthodologie du travail universitaire, le Coaching Cogito, le Préceptorat Cogito, le Bilan d'orientation et/ou le Blocus assisté ou le produit indiqué lors de notre contact téléphonique. Il n'est nullement tenu de participer aux différentes activités. Cours, coaching et préceptorat débutent dans les trois jours ouvrables de la signature du présent contrat.

Article 3 - Droits

3.1. Les droits à payer se composent d'un montant fixe (frais administratifs annuels) et d'un montant variable (qui dépend du service auquel l'étudiant s'inscrit). Les frais administratifs annuels, d'un montant de 65 euros, valent pour l'année académique en cours, jusque et y compris la période de l'été, pour l'ensemble des enfants d'une même famille (au sens strict : frères, soeurs).

3.2. Coaching Cogito. Les droits du Coaching Cogito sont de 448 euros TTC par mois.

*Le coaching COGITO est le produit "standard" des étudiants du supérieur pendant l'année. Au rythme de deux heures par semaine, pendant minimum deux mois, le coach :*

- supervise le travail de l'étudiant dans **l'ensemble** des matières ;
- établit avec l'étudiant un programme de travail précis, réaliste et régulièrement remis à jour ;
- aide l'étudiant à organiser son travail durant la semaine et le week-end ;
  
- vérifie ses connaissances de manière systématique et approfondie ;
- le remet à niveau en cas de problème de compréhension et le remotive en cas de baisse de régime.

Le coach adapte son suivi à la personnalité, aux besoins et au rythme de l'étudiant, travaille au moins 8h par mois avec lui, le contacte et le rencontre aussi souvent qu'il est nécessaire pour qu'il respecte son programme, le met au besoin en rapport, via le responsable du Bureau, avec d'autres formateurs Cogito.

Le coaching s'étend sur deux mois minimum, avec paiement du premier mois à la signature et du second un mois calendrier plus tard. Par exemple, si le coaching démarre le 15 septembre, la somme de 448 euros (+65 euros de frais administratifs) est facturée à l'inscription, puis la somme de 448 euros est facturée le 15 octobre.

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de l'indiquer ici:

3.3. Séminaire de Méthodologie du travail universitaire : le coût de ce séminaire, strictement individuel, d'une durée de 3 heures, à distance ou dans nos bureaux (au choix) est de 250 euros TTC. Exceptionnellement, ce service n'est pas soumis aux frais administratifs annuels.

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de l'indiquer ici:

3.4. Cours particuliers : les droits sont de 440 euros pour, au choix de l'étudiant, 10 heures de cours individuels ou 15 heures de cours collectifs.

*Le cours particulier est une aide ponctuelle dans **une** matière déterminée. Le formateur rencontre son étudiant à heure et date prévues, au minimum une fois tous les dix jours (sans quoi aucun suivi sérieux n'est possible). Il répond à ses questions, l'interroge et le corrige, le cas échéant, au niveau de la méthode de travail ou de la restitution.*

Au-delà de ces premières 10 ou 15 heures de cours, le tarif horaire des cours individuels Cogito est de 44 EUR. Le tarif horaire des cours collectifs Cogito (groupes de 2 à 5 personnes) est de 29 EUR par étudiant.

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de l'indiquer ici :

3.5. Préceptorat Cogito. Les droits du préceptorat sont de 795 euros TTC par mois par étudiant. Le préceptorat est la formule la plus intensive proposée par Cogito durant l'année (hors blocus assistés). Souvent, dans le cadre du préceptorat, l'étudiant est d'emblée accompagné par 2 coachs (nommés dans le cas présent « précepteurs »), chacun rencontrant l'étudiant 2h par semaine. Le(s) précepteur(s) adapte(nt) son (leur) suivi à la personnalité, aux besoins et au rythme de l'étudiant, travaille(nt) au moins **16h par mois** avec lui, le contacte(nt) et le rencontre(nt) aussi souvent qu'il est nécessaire pour qu'il respecte son programme, le met(tent) au besoin en rapport, via le responsable du Bureau, avec d'autres formateurs Cogito.

*Au rythme de **quatre heures par semaine**, pendant minimum deux mois, le(s) précepteur (s):*

- supervise(nt) le travail de l'étudiant dans **l'ensemble** des matières
- établi(ssen)t avec l'étudiant un programme de travail précis, réaliste et régulièrement remis à jour ;
- aide(nt) l'étudiant à organiser son travail durant la semaine et le week-end ;
- vérifie(nt) ses connaissances de manière systématique et approfondie ;
- le remet(tent) à niveau en cas de problème de compréhension et le remotive(nt) en cas de baisse de régime.

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de de l'indiquer ici:

3.6. Blocus assisté. Le coût d'une semaine résidentielle de blocus assisté de 5 jours « plein » est de 940 euros TTC.

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de l'indiquer ici:

3.7. Les droits du Bilan d'orientation sont de 250 euros TTC. Exceptionnellement, ce service n'est pas soumis aux frais administratifs annuels.

Octobre 2020

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de de l'indiquer ici:

3.8 Deux « packs » sont en outre proposés, en individuel ou dématérialisé (au choix) : 10 heures, au tarif de 500 EUR TTC, 20 heures au tarif de 940 EUR TTC.

Si vous souhaitez choisir ce service, merci de de l'indiquer ici (10 ou 20) :

#### Article 4 - Paiement

Les droits (**frais administratifs annuels 65 euros + l'acompte dû en fonction du service sélectionné**) doivent être payés **à la réception de la facture** sur le compte SA COGITO n° 735-0032067-45 (IBAN BE44735003206745, BIC KREDBEBB, compte ouvert auprès de la Banque KBC, place Stéphanie, 10 - 1050 Bruxelles).

Coaching et préceptorat se facturent au mois calendrier (ie, une facture est adressée à la signature du contrat, une deuxième facture est adressée un mois calendrier plus tard, ensuite suivant les prestations déclarées par le coach/le précepteur). Exemple : pour un coaching signé le 15 octobre, le premier mois sera facturé le 15 octobre, le deuxième mois le 15 novembre.

Pour tous les services, durant les premiers jours du mois qui suit les prestations, un relevé des heures prestées est envoyé, via le décompte mensuel dont question à l'article 9.

Les relevés de compte que vous recevez tous les mois, conformément à l'article 9, vous permettront de connaître de façon précise le nombre d'heures déjà prestées et celles auxquelles vous avez droit.

Les heures souscrites sont prestées durant l'année scolaire ou académique en cours, sans report possible d'une année à l'autre. Aucun remboursement ne sera effectué dans l'hypothèse où l'étudiant/ses parents décident de ne pas solliciter les heures auxquelles il/elle a droit.

#### Article 5

Les rendez-vous sont fixés de commun accord avec l'étudiant, qui veillera à les respecter. Tout retard de l'étudiant par rapport à l'heure prévue sera comptabilisé, et toute annulation la veille ou le jour-même de la séance entraîne la perte de la séance, sauf cas de force majeure. Toute annulation la veille ou le jour-même de la séance par COGITO entraîne une indemnité égale au prix de la séance annulée, sauf cas de force majeure.

#### Article 6

A la fin de chaque séance, le formateur Cogito fixe avec l'étudiant des objectifs précis ainsi qu'un programme de travail pour la séance suivante. L'étudiant veillera à s'y conformer. Toute séance écourtée en raison de l'absence de travail de l'étudiant est intégralement perdue et les parents de l'étudiant(e) seront informés par email ou par téléphone de la situation.

#### Article 7

Toute prestation effectuée pour le compte de l'étudiant est prise en compte dans le volume horaire presté (par exemple, une heure de correction d'exercices équivaut à une heure de cours individuel) au tarif des cours particuliers soit 44 euros/heure.

#### Article 8 - Annulation d'un stage résidentiel par l'étudiant/ ses parents

8.1 Sauf cas de force majeure (événement imprévisible et insurmontable), le client qui annule son inscription en tout ou en partie à un stage résidentiel (blocus assisté) ou non-résidentiel (en externat), pour quelle que raison que ce soit, sera redevable de frais d'annulation calculés conformément à

l'article 9.3, sans préjudice au droit de COGITO de postuler la réparation intégrale du dommage subi en raison de cette annulation. **En cas de force majeure**, l'étudiant/ses parents doit obligatoirement exposer le cas par email (annulation@cogitobelgium.com) au plus tard 24 heures après la survenance de la force majeure.

8.2 Aucune assurance annulation n'est incluse dans le prix du blocus assisté/stage d'études.

8.3 L'annulation du(es) stage (s) entraîne le paiement des montant suivants: - pour une annulation intervenant 30 jours avant le début du stage : 25% du prix du service réservé - pour une annulation intervenant entre le 29ième et 8ième jour avant le début du stage : 50% du prix du service réservé - pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage : 75% du prix du service réservé - pour une annulation le jour même ou après le début du stage, le montant total du service réservé sera facturé.

Toute annulation d'un stage devra se faire par email à l'adresse info@cogitobelgium.com **et également** par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à COGITO, chaussée d'Alseberg, 1013 à 1180 Uccle, le cachet de la poste faisant foi en ce qui concerne la date d'annulation.

L'envoi du courrier recommandé est une condition essentielle afin que l'annulation puisse être prise en considération.

#### Article 8 bis – Annulation d'un stage résidentiel par COGITO

8 BIS. 1 Exceptionnellement, COGITO peut être contraint d'annuler un stage pour des raisons tenant à la sécurité des participants, à un nombre insuffisant d'étudiants inscrits, ou en cas de force majeure.

COGITO proposera dans la mesure du possible un stage équivalent, au même coût que l'étudiant sera libre d'accepter. L'étudiant/ le parent signataire seront informés de l'annulation et de la proposition d'un nouveau stage dans les meilleurs délais.

8 BIS. 2 En cas d'annulation du stage par COGITO pour des motifs étrangers à ceux indiqués à l'article 8 BIS. 1, l'annulation entraînera une indemnité forfaitaire de 25 % des montants déjà versés - pour une annulation intervenant entre le 29ième et 8ième jour avant le début du stage : 50% du prix du montant versé - pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant le début du stage : 75% du prix du montant versé - pour une annulation le jour même ou après le début du stage, 100 % du montant versé.

#### Article 9 - Facturation/Décompte

9.1. Les droits (frais administratifs annuels + tarif du service sélectionné) doivent être payés suivant l'émission de la facture sur le compte de COGITO figurant à l'article 4 des présentes.

A défaut de règlement du montant de la facture dans les sept jours de sa réception, le montant dû portera intérêt de plein droit, sans autre rappel ni mise en demeure préalable, au taux de 12% par an et sera majoré d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 15% du principal, avec un minimum de 25 euros.

Cogito sera redevable de la même indemnité forfaitaire irréductible, à défaut de fournir les services commandés par l'étudiant ou ses parents, au moment convenu, sauf cas de force majeure.

9.2. Le décompte des prestations est mensuel. Si vous avez bénéficié de prestations durant le mois en cours, vous recevrez un décompte de Cogito au début du mois suivant.

**Le décompte mensuel a pour but de porter à la connaissance de l'étudiant (ou l'un de ses parents) le nombre d'heures de séances déjà prestées et celles auxquelles il a encore droit ; lorsque l'avis a été consommé, le décompte constitue une facture.**

Le décompte reprend le prix des séances prestées à titre purement indicatif et ne vaut pas reconnaissance de quittance des montants de la facture (réceptionnée antérieurement) relative au Service choisi par l'étudiant (ou l'un de ses parents).

9.3. Pour des raisons environnementales, économiques et de facilité, Cogito privilégie l'envoi des factures exclusivement **par email**. Merci d'indiquer ici l'adresse email sur laquelle vous vous engagez à recevoir les factures de Cogito tout au long de la relation contractuelle et à titre définitif, sauf avis contraire :

**Adresse email de réception des factures :** \_\_\_\_\_

Par la présente, vous vous engagez à **relever cette adresse email au début de chaque mois**, pour prendre connaissance de la facture que Cogito vous aura envoyée. En cas de problème avec cette adresse email, vous vous engagez à contacter sans délai le service comptable de Cogito: [comptabilite@cogitobelgium.com](mailto:comptabilite@cogitobelgium.com).

Si vous ne souhaitez pas recevoir les factures par email, mais par la Poste, merci de merci de l'indiquer ici:

Dans ce cas, vous vous engagez à recevoir les factures à l'adresse postale renseignée ci dessous, ainsi que toute correspondance de Cogito. En cas de changement d'adresse de correspondance, vous vous engagez à prévenir sans délai le service comptable de Cogito : [comptabilite@cogitobelgium.com](mailto:comptabilite@cogitobelgium.com).

Sauf contrordre, les factures de COGITO sont adressées au(x) parent(s) qui signe(nt) les présentes pour les services donnés à son (leur) enfant.

Si l'étudiant bénéficiaire est majeur, il signe également les présentes conditions générales ; dans ce cas, l'étudiant majeur et le(s) parent(s) sont solidairement et indivisiblement tenus à l'égard de COGITO.

#### Article 10

L'étudiant et ses parents acceptent qu'une photo de l'étudiant soit intégrée au système interne de Cogito, sans diffusion extérieure (indiquer oui) :

#### Article 11

En cas de désaccord, les parties tenteront de concilier leurs points de vue à la lumière des présentes conditions générales; si le désaccord persiste, le juge de paix de Uccle ou les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront seuls compétents.

Si les parties décident que le juge de paix du domicile du parent signataire sera le seul compétent pour connaître du litige, indiquez le domicile du parent signataire :

L'étudiant et son/ses parent(s) responsable(s) déclarent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales, dont ils reçoivent un exemplaire.

Fait à ....., le....., en deux exemplaires originaux.

Nom, adresse de facturation et signature d'au moins un parent légalement responsable (MAJUSCULES) : C'est à cette adresse (celle du parent responsable) que seront envoyées les factures si vous avez choisi cette option, ainsi que toute correspondance de Cogito.

*Octobre 2020*

PARENT(S) RESPONSABLE (S) :  
NOM & PRENOM :  
NUM GSM :  
ADRESSE POSTALE COMPLETE :

---

---

---

DATE DE NAISSANCE ou NUMERO NATIONAL :

SIGNATURE :

ETUDIANT :  
NOM & PRENOM :

NUM GSM :

SIGNATURE :

NOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE DE BUREAU COGITO :